

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 09028

Numéro SIREN : 823 325 501

Nom ou dénomination : 189CENTELEC SAS

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2019 sous le numéro de dépôt 23945

Certifiés conformes

Moulin

189CENTELEC

BILAN ACTIF

page 1

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

Edité le 14/05/2019

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	84		84	0,29	84	0,22
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	84		84	0,29	84	0,22
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	262		262	0,92	1 062	2,84
. Autres	125		125	0,44	125	0,33
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	28 113		28 113	98,35	36 070	96,60
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	28 500		28 500	99,71	37 257	99,78
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	28 584		28 584	100,00	37 341	100,00

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2018		31/12/2017	
	(12 mois)		(12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	37 000	129,44	37 000	99,09
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-4 706	-16,45	-4 706	-12,59
Résultat de l'exercice	-8 803	-30,79		
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	23 491	82,18	32 294	86,48
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 844	16,95	4 798	12,85
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	124	0,43	124	0,33
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	125	0,44	125	0,33
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	5 093	17,82	5 047	13,52
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	28 584	100,00	37 341	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
31/12/2018
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2017
(12 mois)Variation
absolue
(12 / 12)

%

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services								
Chiffres d'Affaires Nets								

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits								
Total des produits d'exploitation (I)								
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			8 672				8 672	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés			131				131	N/S
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges								
Total des charges d'exploitation (II)			8 803				8 803	N/S
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-8 803				-8 803	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilés								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)								
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-8 803				-8 803	N/S

COMPTÉ DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)				
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	8 803		8 803	N/S
RÉSULTAT NET	-8 803 <i>Perte</i>		-8 803	N/S
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

MAZARS

189CENTELEC SAS

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
TÉL. : +33 (0)1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0)1 49 97 60 01

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES À DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 - SIÈGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

189CENTELEC SAS

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 37 000 €

Siège social : 31 Place des Corolles, 92400 Courbevoie

RCS NANTERRE : 823 325 501

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 189CENTELEC SAS relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

189CENTELEC SAS

Comptes Annuels

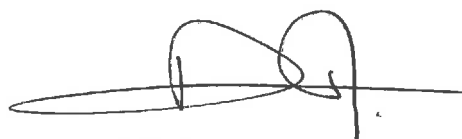
*Exercice clos le 31
décembre 2018*

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Défense, le 19 juin 2019

Le Commissaire aux comptes

M A Z A R S



GREGORY DEROUET

ACTIF	Exercice clos le		du 01/10/2016			
	31/12/2018 (12 mois)		au 31/12/2017 (15 mois)			
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	84		84	0,29	84	0,22
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	84		84	0,29	84	0,22
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	262		262	0,92	1 062	2,84
. Autres	125		125	0,44	125	0,33
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	28 113		28 113	98,35	36 070	96,60
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	28 500		28 500	99,71	37 257	99,78
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	28 584		28 584	100,00	37 341	100,00

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2018		31/12/2017	
	(12 mois)		(15 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	37 000	129,44	37 000	99,09
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-4 706	-16,45		
Résultat de l'exercice	-8 803	-30,79	-4 706	-12,59
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	23 491	82,18	32 294	86,48
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	4 844	16,95	4 798	12,85
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	124	0,43	124	0,38
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées	125	0,44	125	0,33
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instrument de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	5 093	17,82	5 047	13,52
Ecart de conversion passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	28 584	100,00	37 341	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	du 01/10/2016 au 31/12/2017 (15 mois)	Variation absolue (12 / 15)	%	
	France	Exportation	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services						
Chiffres d'Affaires Nets						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges						
Autres produits						
Total des produits d'exploitation (I)						
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			8 672		4 706	3 966 84,28
Impôts, taxes et versements assimilés			131		125	6 4,80
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges						
Total des charges d'exploitation (II)			8 803		4 831	3 972 82,22
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-8 803		-4 831	-3 972 -82,21
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)						
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)						
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-8 803		-4 831	-3 972 -82,21

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	du 01/10/2016 au 31/12/2017 (15 mois)	Variation absolue (12 / 15)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		125	-125	-100,00
Total des produits exceptionnels (VII)		125	-125	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		125	-125	-100,00
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)		125	-125	-100,00
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	8 803	4 831	3 972	82,22
RÉSULTAT NET	-8 803 <i>Perte</i>	-4 706 <i>Perte</i>	-4 097	-87,05
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

DECISIONS ECRITES DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JUIN 2019

PROCES-VERBAL

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit juin, l'Associé unique de la société 189CENTELEC SAS, société par actions simplifiée au capital de 37.000 €, divisé en 3.700 actions de 10 € chacune, a été consulté à l'initiative de Madame Dominique ROUVIER-CHABRIOL, Présidente selon la procédure prévue aux articles 12.1 et 12.2 des statuts, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Présidente et rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- Affectation du résultat.
- Augmentation de capital réservée aux salariés visée par l'article L225-129-6 alinéa 2 du Code de Commerce – renonciation de l'Associé unique à son droit préférentiel de souscription.
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes clos le 31 décembre 2018, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, sur proposition de la Présidente, décide d'affecter le résultat de l'exercice soit une perte nette comptable de – 8 803,12 € au compte de report à nouveau. A l'issue de cette affectation le compte de report à nouveau sera débiteur de – 13 508,63 €.

S'agissant du deuxième exercice, l'Associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des deux derniers exercices.

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente, décide en application des dispositions de l'article L.225-129-6 al. 2 du Code de Commerce, de réserver aux salariés de la Société une augmentation du capital social en numéraire aux conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code de Travail.

En cas d'adoption de la présente décision, l'Associé unique décide :

- que la Présidente disposera d'un délai maximum de dix-huit mois pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L.3332-1 à L.3332-8 du Code du Travail ainsi qu'à l'article R.3332-4 du même code ;
- d'autoriser la Présidente, à procéder dans un délai maximum de dix-huit mois à compter de ce jour, à une augmentation de capital social d'un montant maximum de 1.110 €, qui sera réservée aux salariés adhérant audit plan et réalisée conformément aux dispositions de l'article L.3332-20 du Code de Travail; en conséquence, cette autorisation entraîne la renonciation de plein droit de l'Associé unique à son droit préférentiel de souscription.

Cette décision est rejetée.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette décision est adoptée.

* *
*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et l'Associé unique.

La Présidente

L'Associé unique



Dominique ROUVIER CHABRIOL


THALES